



MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Abidjan, le 10 août 2026

COMMUNIQUÉ

Le Président de la Commission Tabac porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques intervenant dans la filière tabac que la première session de ladite Commission se tiendra **le mercredi 30 septembre 2026** sur les activités suivantes :

- la fabrication de matériels de production du tabac et des produits du tabac ;
- la fabrication de tabac et de produits du tabac ;
- l'importation ou l'exportation de matériels de production du tabac et des produits du tabac ;
- l'importation ou l'exportation du tabac et des produits du tabac,
- La vente en gros du tabac et des produits du tabac.

Les dossiers de demande d'agrément seront reçus du **lundi 10 août 2026 au vendredi 04 septembre 2026 de 08 h 00 à 16 h 00**, au Secrétariat de la Commission Tabac, sis à la Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité (DMRF-CQ), à Riviera 3, non loin de la pharmacie Saint-Agathe.

Il est rappelé que tout dossier incomplet ou non conforme aux exigences réglementaires ne sera pas réceptionné.

Pour toute information complémentaire, les opérateurs sont invités à consulter le site web www.commerce.gouv.ci ou contacter le Secrétariat de la Commission Tabac.

- Contacts : **07 08 42 07 65 / 07 09 04 36 48** ;
- Courriels : ya.kouassi@commerce.gouv.ci / k.coulibaly@commerce.gouv.ci.

Le Président de la Commission Tabac
KOIZAN KABLAN AIME

Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, rendez-vous sur les sites : www.gouv.ci ; www.commerce.gouv.ci et sur la page facebook : web.facebook.com/commerceindustrie210025